



COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 720CRP/MINTP/2019

Relatif à l'Appel d'Offres International Ouvert N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud). Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier, Exercices 2019 et suivants).

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité que, suite à un ensemble d'amendement effectué par la Banque Mondiale sur le DAO type GENIS, le dossier d'Appel d'Offres sus-cité a subi des aménagements.

Par ailleurs, la date de dépôt et ouverture des offres prévue le 29/01/2019 est reportée au 12 2 FEV 2019, et celle de la réunion préparatoire à l'établissement des offres prévue le 12/01/2019 est également reportée au 0 8 FEV 2019.

Lesdits soumissionnaires sont invités à passer retirer l'additif N°1 y relatif, au Ministère des Travaux Publics, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, situé au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada.

Yaoundé, le 12 8 JAN 2019

Emmaniel NGANOU D.



ADDITIF 1 N° **09** /AD/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2019 DU 9 JAN 2019

Relatif à l'Appel d'Offres International Ouvert N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2019 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud). Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

Au lieu de :

PIÈCE 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, et la réalisation des services basés sur la gestion et l'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud)

Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

Dans le cadre de la campagne d'entretien des routes en terre pour l'exercice 2019, le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres International Ouvert en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux d'entretien périodique et la réalisation des services de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de certaines routes en terre du réseau principal, dans la Région du Sud.

1. Objet de l'appel d'offres :

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution des travaux d'entretien périodique par la Gestion d'Entretien par Niveaux de Service de certaines routes en terre du Réseau principal, dans la Région du Sud.

2. Consistance des travaux :

(...)

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

➤ Phase 1 : Prestations initiales de mise à niveau de la route

(...)

➤ Phase 2 : Prestations liées à la période de garantie

➤ Phase 3 : Prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services

(...)

➤ Travaux d'urgence.

(...)

3. Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution des travaux est de Trente-six (36) mois calendaires, répartis en trois (03) phases dont la **phase 1** est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, la **phase 2** est de Douze (12) mois, consacrée à la période de garantie, et la **phase 3** est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services.

Ce délai pour chacune des phases 1 et 3, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, tandis que celui de la phase 2 court à compter de la date de réception provisoire des travaux de la phase 1.

La notification de la phase 3 sera subordonnée à l'exécution satisfaisante de la phase 1, constatée par le Maître d'Ouvrage après la période de garantie.

4. Allotissement :

Les travaux objet du présent appel d'offres concernent un (01) lot unique présenté comme suit :

Tableau d'allotissement

N° Lot	Région	Département	Tronçons	Linéaire (km)	Coût prévisionnel (TTC)	Délai (mois)	Type d'intervention
Lot unique	Sud	Mvila/ Océan	Ebolowa - Akom II-Kribi	170,68	3 872 391 565	36	GENIS
TOTAL					3 872 391 565		

5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Trois milliards huit cent soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-cinq (3 872 391 565) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

Tableau de répartition des coûts

N° Lot	Région	Département	Tronçons	Coût phase 1 (TTC)	Coût phase 2 (TTC)	Coût phase 3 (TTC)	Coût travaux d'urgence (TTC)
Lot unique	Sud	Mvila/ Océan	Ebolowa - Akom II-Kribi	2 380 113 567	0	1 313 402 998	178 875 000 (provision)
Coût total				3 872 391 565			

9. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Ministre des Travaux Publics.

13. Remise des offres :

(...)

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, et la réalisation des services basés sur la gestion et l'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes en terre du réseau principal (Région du Sud)

Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

16. Critères d'évaluation des Offres :

1. Critères éliminatoires

a) Pièces administratives :

- Absence de l'original de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après notification à l'entreprise, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après notification à l'entreprise, d'une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

b) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes:

-
-

(...)

e) Omission dans le BPU d'un prix unitaire quantifié (dans le bordereau des prix Unitaires et le détail quantitatif et estimatif);

(...)

PIECE 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage / Maître d'Ouvrage Délégué de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

(...)

35.2 Lorsque l'offre financière du candidat le mieux classé est supérieure au financement disponible, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au candidat classé dans la position suivante et dont l'offre est jugée satisfaisante au plan technique et financier.

(...)

PIÈCE N°3 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Références du RGAO	Généralités
1.1	<p>Définition des Travaux : Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres International Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien par la méthode de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service de certaines routes en terre du réseau national, dans la Région du Sud, pour le compte des exercices budgétaires 2019 et suivants.</p> <p>(...)</p> <p>Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :</p>
	<p>➤ Phase 1: Prestations initiales de mise à niveau de la route</p> <p>(...)</p> <p>➤ Phase 2 : Prestations liées à la période de garantie</p> <p>➤ Phase 3 : Prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services</p> <p>(...)</p> <p>➤ Travaux d'urgence.</p> <p>(...)</p>

Maître d'Ouvrage : **Ministre des Travaux Publics.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, et la réalisation des services de Gestion et de l'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de certaines routes en terre du réseau principal, dans la Région du Sud
Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

1.2

Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de Trente-six (36) mois calendaires, répartis en trois (03) phases dont la phase 1 est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, la phase 2 est de Douze (12) mois, consacré à la période de garantie, et la phase 3 est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services.

Ce délai pour chacune des phases 1 et 3, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, tandis que celui de la phase 2 court à compter de la date de réception provisoire des travaux de la phase 1.

La notification de la phase 3 sera subordonnée à l'exécution satisfaisante de la phase 1, constatée par le Maître d'Ouvrage après la période de garantie.

6.1

Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

a) Pièces administratives :

- Absence de l'original de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après notification à l'entreprise, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après notification à l'entreprise, d'une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

b) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes:

-
-

(...)

e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (dans le bordereau des prix Unitaires et le détail quantitatif et estimatif);

(...)

21.2.

Adresse du Maître d'Ouvrage / Maître d'Ouvrage Délégué à utiliser pour l'envoi des offres :
(...)

Les offres devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, et la réalisation des services basés sur la gestion et l'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes en terre du réseau principal (Région du Sud)
Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

PIÈCE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exécution des travaux d'entretien périodique aux produits CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, stabilisants et la réalisation des services de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de certaines routes en terre du réseau national, dans la Région du Sud.

Il constitue le lot ci-après du dossier d'appel d'offres.

N° Lot	Région	Tronçons	Longueur (Km)
Lot unique	Sud	Ebolowa – Akom II- Kribi	170,68

Les travaux sont répartis en en trois (03) phases dont la phase 1 est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, la phase 2 est de Douze (12) mois, consacrée à la période de garantie, et la phase 3 est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le Marché est passé après D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2018 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien périodique et la réalisation aux produits stabilisants des services de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de certaines routes en terre du réseau principal, dans la Région du Sud.

Article 3 : Textes généraux applicables

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

6.6. La Loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018;

6.7. L'Ordonnance n° 2018/001 du 09 avril 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

6.8. L'Ordonnance n° 2018/002 du 04 juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018 ;

6.18. Le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

6.30. La Circulaire N° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2018 ;

Article 12 : Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)

12.1 Sauf mention contraire dans le CCAP, le montant du Marché sera :

(a) pour les Travaux de réhabilitation (phase 1) : le montant total figurant dans le Détail quantitatif et estimatif correspondant,

(b) pour les Services d'Entretien (phase 3) : une somme forfaitaire fixe, qui sera payée sous la forme de versements mensuels ;

Article 29 : Consistance des travaux

(...)

La consistance des travaux porte sur :

➤ **Phase 1** : Prestations initiales de mise à niveau de la route

(...)

➤ **Phase 2** : Prestations liées à la période de garantie

➤ **Phase 3** : Prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services

(...)

➤ **Travaux d'urgence.**

(...)

Article 30 : Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)

Le délai global d'exécution des travaux est de Trente-six (36) mois calendaires, répartis en trois (03) phases dont **la phase 1** est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, **la phase 2** est de Douze (12) mois, consacrée à la période de garantie, et **la phase 3** est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services.

Ce délai pour chacune des phases 1 et 3, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, tandis que celui de la phase 2 court à compter de la date de réception provisoire des travaux de la phase 1.

La notification de la phase 3 sera subordonnée à l'exécution satisfaisante de la phase 1, constatée par le Maître d'Ouvrage après la période de garantie.

PIÈCE 11 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	
ENTREPRISE:	B.P:
<u>Critères éliminatoires</u>	
a) Pièces administratives :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Absence de l'original de la caution de soumission ;▪ Absence après un délai de 48 heures après notification à l'entreprise, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;▪ Non-conformité après un délai de 48 heures après notification à l'entreprise, d'une des pièces du dossier administratif ;▪ Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.	
b) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes:	
<ul style="list-style-type: none">▪▪	
(...)	
e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (dans le bordereau des prix Unitaires et le détail quantitatif et estimatif);	
(...)	

Lire:

PIÈCE 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2019 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud).

Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

Dans le cadre de la campagne d'entretien des routes en terre pour l'exercice 2019, le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres International Ouvert en procédure d'urgence, pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS ET ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud).

1. Objet de l'appel d'offres :

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud).

2. Consistance des travaux :

Les travaux d'entretien des routes seront exécutés en appliquant les principes de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS).

Ce principe comprend : (i) les travaux de remise à niveaux, (ii) les services de gestion et d'entretien routiers, (iii) et les travaux d'urgence.

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

➤ Phase 1: Prestations initiales de mise à niveau de la route

- Remblai en "graveleux latéritiques" provenant d'emprunt ;
- Purges ;
- Mise en forme de la plate-forme ;
- Reprofilage/compactage ;
- Curage et remise en forme des fossés en terre existants ;
- Couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Apport de matériaux graveleux pour traitement au produits stabilisant ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (CON AID CBR PLUS) sans apport de matériaux ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (ROCAMIX) sans apport de matériaux ;
- Curage des buses ($\varnothing \leq 1,5m$) et des dalots ($H \leq 1,5m$) ;
- Fourniture et pose de buses métalliques $\varnothing 800$ mm ;
- Puisard en maçonnerie pour buse $\varnothing 800$ mm ;
- Tête de buse en maçonnerie $\varnothing 800$ mm ;
- Réfection de platelage en bois ;
- Etude technique et projet d'exécution ;
- Garde-corps mixte (poteaux en béton et tuyaux en acier galvanisé) ;

- Panneaux de signalisation métallique de type AB ;
- Maintien de la circulation ;
- Construction de barrières de pluie de type 2 ;
- Traitement des bourbiers ;
- Gestion de barrière de pluies.

➤ **Période de garantie :**

Le cocontractant exécutera à ses frais les prestations de réparation des malfaçons observées pendant cette période.

➤ **Phase 2 :** Prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services

- Reprofilage/compactage ;
- Couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (CON AID CBR PLUS) sans apport de matériaux ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (ROCAMIX) sans apport de matériaux;
- Curage des buses ($\varnothing \leq 1,5m$) et des dalots ($H \leq 1,5m$);
- Maintien de la circulation ;
- Traitement des bourbiers ;
- Gestion de barrière de pluies.

➤ **Travaux d'urgence.**

Par ailleurs, cette consistance des travaux est beaucoup plus exhaustive dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

3. Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution des travaux est de **quarante-deux mois (42) mois calendaires**, répartis en **deux (02) phases** séparées par **une période de garantie**. Le délai de la **Phase 1** consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, est de **dix-huit (18) mois**, le délai de la **période de garantie** est de **douze (12) mois**, et le délai de la **Phase 2** consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services, est de **douze (12) mois**.

Ce délai pour la Phase 1, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, tandis que celui de la Phase 2 court à compter de la date de réception définitive des travaux de la Phase 1.

La notification de la Phase 2 sera subordonnée à l'exécution satisfaisante de la Phase 1, constatée par le Maître d'Ouvrage. Cette notification se fera après la période de garantie des ouvrages.

4. Allotissement :

Les travaux objet du présent appel d'offres concernent un (01) lot unique présenté comme suit :

Tableau d'allotissement

N° Lot	Région	Département	Tronçons	Linéaire (km)	Coût prévisionnel (TTC)	Délai (mois)	Type d'intervention
Lot unique	Sud	Mvila / Océan	Ebolowa - Akom II-Kribi	170,68	3 872 391 565	42	GENIS
TOTAL					3 872 391 565		

5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Trois milliards huit cent soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-cinq (3 872 391 565) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

Tableau de répartition des coûts

N° Lot	Région	Département	Tronçons	Phase 1 (TTC)	Phase 2 (TTC)	Coût travaux d'urgence (TTC)
Lot unique	Sud	Mvila/Océan	Ebolowa - Akom II-Kribi	2 380 113 567	1 313 402 998	178 875 000 (provision)
Coût total				3 872 391 565		

Le point 9 « Administration au nom de laquelle sera conclu le marché » a été supprimé.

17. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée dans les services du Maître d'Ouvrage, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains service du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'enregistrement des impôts (voie d'accès en pavés, sise au quartier MVOG-ADA), au plus tard, le ~~22 FEV 2019~~ à 13 heures et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2019 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud).

Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

15. Critères d'évaluation des Offres :

1. Critères éliminatoires

a) Pièces administratives :

- Absence de l'original de la caution de soumission ;
- Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

b) Dossier Technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes:

- La déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes établis par l'organisme en charge des Marchés Publics;
- Un Directeur de projet ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- Un expert qualité ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- Une note d'organisation et méthodologie cohérente avec consistance des travaux.

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- la soumission timbrée, datée et signée,

- le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page,
 - le détail quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté,
 - Les sous détails des prix et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier paraphé à toutes les pages.
- d) **Non justification de la possession en propre de l'un des matériels minimum suivants :**
- deux pelles chargeuses ;
 - deux bulldozers ;
 - deux compacteurs vibrant ;
 - deux compacteurs vibrant à main ;
 - deux camions bennes ;
 - deux niveleuses ;
 - un camion-citerne.
- e) **Omission d'un prix quantifié ;**
- f) **Non-conformité du modèle de soumission ;**
- g) **Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**
- h) **N'avoir pas obtenu au moins un total de 35 critères sur l'ensemble des 49 critères essentiels ;**
- i) **Absence d'une capacité financière d'un montant au moins égale à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Francs CFA, établie par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;**
- j) **N'avoir pas proposé au moins 50% du personnel d'encadrement de nationalité camerounaise.**

PIECE 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage / Maître d'Ouvrage Délégué de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

35.1 Un appel d'offres ne peut être déclaré infructueux que:

- a) lorsqu'aucune offre n'a été enregistrée;
- b) lorsqu'à l'issue du dépouillement, il n'est enregistré aucune offre conforme aux prescriptions du dossier d'appel d'offres ou si aucune offre financière n'est compatible avec les financements disponibles.

35.2 Lorsqu'une seule offre est jugée recevable au plan technique, mais est supérieure au financement disponible, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut entamer des négociations avec le candidat ayant remis cette offre, dans le but d'obtenir un accord satisfaisant.

35.3 Lorsque les offres financières de tous les candidats remplissant les conditions techniques sont supérieures au financement disponible, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut suspendre la procédure pour rechercher le financement complémentaire ou entamer des négociations, dans l'ordre du classement des offres, avec les candidats concernés.

35.4 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué doit veiller à ce que les délais nécessaires pour rechercher les financements ou pour mener les négociations s'inscrivent dans le délai de validité des offres prévu par le Dossier d'Appel d'Offres, ou le cas échéant, en obtenir formellement une prolongation.

35.5. Les négociations avec les candidats ne doivent pas avoir pour effet de modifier substantiellement l'étendue, la nature, la consistance et la qualité des prestations. En tout état de cause, l'incidence financière des modifications sur l'offre ne saurait excéder quinze pour cent (15) de l'offre.

35.6 Toute négociation engagée, quelle qu'en soit l'issue, doit être sanctionnée par un procès-verbal signé des deux (02) parties dont une copie est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

35.7 Les négociations ne doivent en aucun cas porter sur les prix unitaires ou être conduites avec plus d'un candidat à la fois.

35.8 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué publie la décision déclarant l'appel d'offres infructueux et la notifie au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

En cas d'allotissement, les dispositions prévues aux alinéas ci-dessus sont applicables à chacun des lots.

35.9 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut annuler un appel d'offres, sans qu'il y ait lieu à réclamation. Toutefois, lorsque les offres sont déjà ouvertes, cette annulation est subordonnée à l'accord de l'Autorité chargée des marchés publics.

PIÈCE N°3 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Références du RGAO	Généralités
1.1	<p>Définition des Travaux :</p> <p>Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres International Ouvert pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud), pour le compte des exercices budgétaires 2019 et suivants.</p>
	<p>Les travaux d'entretien des routes seront exécutés en appliquant les principes de la Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS).</p> <p>Ce principe comprend le cas échéant : (i) les travaux de remise à niveaux (Réhabilitation ou Amélioration), (ii) les services de gestion et d'entretien routiers, (iii) et les travaux d'urgence.</p>
	<p>Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Phase 1 : Prestations initiales de mise à niveau de la route <ul style="list-style-type: none"> • Remblai en "graveleux latéritiques" provenant d'emprunt ; • Purges ; • Mise en forme de la plate-forme ; • Reprofilage/compactage ; • Curage et remise en forme des fossés en terre existants ; • Couche de roulement en graveleux latéritique ; • Apport de matériaux graveleux pour traitement au produits stabilisant ; • Traitement des points critiques au produits stabilisant (CON AID CBR PLUS) sans apport de matériaux ; • Traitement des points critiques au produits stabilisant (ROCAMIX) sans apport de matériaux ; • Curage des buses ($\varnothing \leq 1,5m$) et des dalots ($H \leq 1,5m$) ; • Fourniture et pose de buses métalliques $\varnothing 800$ mm ; • Puisard en maçonnerie pour buse $\varnothing 800$ mm ; • Tête de buse en maçonnerie $\varnothing 800$ mm ; • Réfection de platelage en bois ; • Etude technique et projet d'exécution ; • Garde-corps mixte (poteaux en béton et tuyaux en acier galvanisé) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux de signalisation métallique de type AB ; • Maintien de la circulation ; • Construction de barrières de pluie de type 2 ; • Traitement des bourbiers ; • Gestion de barrière de pluies. <p>➤ Période de garantie :</p> <p>Le cocontractant exécutera à ses frais les prestations de réparation des malfaçons observées pendant cette période.</p> <p>➤ Phase 2 : Prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprofilage/compactage ; • Couche de roulement en graveleux latéritique ; • Traitement des points critiques au produits stabilisant (CON AID CBR PLUS) sans apport de matériaux ; • Traitement des points critiques au produits stabilisant (ROCAMIX) sans apport de matériaux; • Curage des buses ($\varnothing \leq 1,5m$) et des dalots ($H \leq 1,5m$); • Maintien de la circulation ; • Traitement des bourbiers ; • Gestion de barrière de pluies. <p>➤ Travaux d'urgence.</p> <p>Par ailleurs, cette consistance des travaux est beaucoup plus exhaustive dans le cahier des clauses techniques particulières.</p>
	<p>Maître d'Ouvrage : Ministre des Travaux Publics.</p>
	<p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2019 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud). Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).</p>
1.2	<p>Délai d'exécution</p> <p>Le délai global d'exécution des travaux est de quarante-deux mois (42) mois calendaires, répartis en deux (02) phases séparées par une période de garantie. Le délai de la Phase 1 consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, est de dix-huit (18) mois, le délai de la période de garantie est de douze (12) mois, et le délai de la Phase 2 consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services, est de douze (12) mois.</p> <p>Ce délai pour la Phase 1, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, tandis que celui de la Phase 2 court à compter de la date de réception définitive des travaux de la Phase 1.</p> <p>La notification de la Phase 2 sera subordonnée à l'exécution satisfaisante de la Phase 1, constatée par le Maître d'Ouvrage. Cette notification se fera après la période de garantie des ouvrages.</p>
6.1	<p>Critères d'évaluation</p> <p><i>Critères éliminatoires</i></p> <p>a) Pièces administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de l'original de la caution de soumission ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente; ▪ Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.
	<p>b) Dossier Technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défailtantes établis par l'organisme en charge des Marchés Publics; ▪ Un Directeur de projet ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres ; ▪ Un expert qualité ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres ; ▪ Une note d'organisation et méthodologie cohérente avec consistance des travaux. <p>c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la soumission timbrée, datée et signée, ▪ le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page, ▪ le détail quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté, ▪ Les sous détails des prix et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier paraphé à toutes les pages ; <p>d) Non justification de la possession en propre de l'un des matériels minimum suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ deux pelles chargeuses ; ▪ deux bulldozers ; ▪ deux compacteurs vibrant ; ▪ deux compacteurs vibrant à main ; ▪ deux camions bennes ; ▪ deux niveleuses ; ▪ un camion-citerne. <p>e) Omission d'un prix quantifié ;</p> <p>f) Non-conformité du modèle de soumission ;</p> <p>g) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;</p> <p>h) N'avoir pas obtenu au moins un total de 35 critères sur l'ensemble des 49 critères essentiels ;</p> <p>i) Absence d'une capacité financière d'un montant au moins égale à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Francs CFA, établie par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;</p> <p>j) N'avoir pas proposé au moins 50% du personnel d'encadrement de nationalité camerounaise.</p>
21.2.	<p>Adresse du Maître d'Ouvrage / Maître d'Ouvrage Délégué à utiliser pour l'envoi des offres :</p> <p>Les offres seront déposées sous plis fermés, à la Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, situé au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sis au quartier Mvog-Ada.</p> <p>Les offres devront porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2019 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud</p>

(Région du Sud).

Financement : Budget MINTP (Ligne Fonds Routier Exercices 2019 et suivants).

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

PIÈCE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud).

Il constitue le lot unique ci-après du dossier d'appel d'offres.

N° Lot	Région	Tronçons	Longueur (Km)
Lot unique	Sud	Ebolowa – Akom II- Kribi	170,68

Les travaux répartis en deux (02) tranches dont la Tranche Ferme est de Dix-huit (18) mois, consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, avec Douze (12) mois, consacrée à la période de garantie, et la Tranche Conditionnelle est de Douze (12) mois, consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le Marché est passé après Appel d'Offres International Ouvert N° 01/AOIO/MINTP/CMPM-TI/2019 du 02/01/2019 en procédure d'urgence pour l'exécution avec obligation de résultats des travaux d'entretien périodique aux produits stabilisants CON-AID/CBR PLUS et ROCAMIX, et la réalisation des services de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de certaines routes du Réseau Principal en terre dans le Réseau Sud (Région du Sud).

Article 3 : Textes généraux applicables

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent contrat, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux ci-après :

6.6. La Loi n° 2018/022 du 10 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019;

6.18. Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

6.30. La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2019;

Article 12 : Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)

12.1 Sauf mention contraire dans le CCAP, le montant du Marché sera :

- (c) pour les Travaux de réhabilitation (Tranche Ferme) : le montant total figurant dans le Détail quantitatif et estimatif correspondant,
- (d) pour les Services d'Entretien (Tranche Conditionnelle) : une somme forfaitaire fixe, qui sera payée sous la forme de versements mensuels ;

Article 29 : Consistance des travaux

Les travaux d'entretien des routes seront exécutés en appliquant les principes de la Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS).

Ce principe comprend (i) les travaux de remise à niveaux, (ii) les services de gestion et d'entretien routiers, (iii) et les travaux d'urgence éventuellement.

La consistance des travaux porte sur :

➤ **Phase 1:** Prestations initiales de mise à niveau de la route

- Remblai en "graveleux latéritiques" provenant d'emprunt ;
- Purges ;
- Mise en forme de la plate-forme ;
- Reprofilage/compactage ;
- Curage et remise en forme des fossés en terre existants ;
- Couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Apport de matériaux graveleux pour traitement au produits stabilisant ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (CON AID CBR PLUS) sans apport de matériaux ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (ROCAMIX) sans apport de matériaux ;
- Curage des buses ($\text{Ø} \leq 1,5\text{m}$) et des dalots ($H \leq 1,5\text{m}$) ;
- Fourniture et pose de buses métalliques $\text{Ø} 800 \text{ mm}$;
- Puisard en maçonnerie pour buse $\text{Ø} 800 \text{ mm}$;
- Tête de buse en maçonnerie $\text{Ø} 800 \text{ mm}$;
- Réfection de platelage en bois ;
- Etude technique et projet d'exécution ;
- Garde-corps mixte (poteaux en béton et tuyaux en acier galvanisé) ;
- Panneaux de signalisation métallique de type AB ;
- Maintien de la circulation ;
- Construction de barrières de pluie de type 2 ;
- Traitement des bourbiers ;
- Gestion de barrière de pluies.

➤ **Période de garantie :**

Le cocontractant exécutera à ses frais les prestations de réparation des malfaçons observées pendant cette période.

➤ **Phase 2 :** Prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services

- Reprofilage/compactage ;
- Couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (CON AID CBR PLUS) sans apport de matériaux ;
- Traitement des points critiques au produits stabilisant (ROCAMIX) sans apport de matériaux ;

- Curage des buses ($\emptyset \leq 1,5m$) et des dalots ($H \leq 1,5m$);
- Maintien de la circulation ;
- Traitement des bourbiers ;
- Gestion de barrière de pluies.

➤ **Travaux d'urgence.**

Cette consistance des travaux est beaucoup plus exhaustive dans le cahier des clauses techniques particulières.

Article 30 : Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)

Le délai global d'exécution des travaux est de **quarante-deux mois (42) mois calendaires**, répartis en **deux (02) phases** séparées par **une période de garantie**. Le délai de la **Phase 1** consacrée aux prestations initiales de mise à niveau de la route, est de **dix-huit (18) mois**, le délai de la **période de garantie** est de **douze (12) mois**, et le délai de la **Phase 2** consacrée aux prestations de gestion et d'entretien par niveaux de services, est de **douze (12) mois**.

Ce délai pour la Phase 1, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, tandis que celui de la Phase 2 court à compter de la date de réception définitive des travaux de la Phase 1.

La notification de la Phase 2 sera subordonnée à l'exécution satisfaisante de la Phase 1, constatée par le Maître d'Ouvrage. Cette notification se fera après la période de garantie des ouvrages.

PIÈCE 11 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	
ENTREPRISE:	B.P:
<u>Critères éliminatoires</u>	
a) Pièces administratives : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de l'original de la caution de soumission ; ▪ Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente; ▪ Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique. 	
b) Dossier Technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ La déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes établis par l'organisme en charge des Marchés Publics; ▪ Un Directeur de projet ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres ; ▪ Un expert qualité ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres ; ▪ Une note d'organisation et méthodologie cohérente avec consistance des travaux. 	
c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :	

- la soumission timbrée, datée et signée,
 - le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page,
 - le détail quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté,
 - Les sous-détails des prix et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier paraphé à toutes les pages.
- d) Non justification de la possession en propre de l'un des matériels minimum suivants :**
- deux pelles chargeuses ;
 - deux bulldozers ;
 - deux compacteurs vibrants ;
 - deux compacteurs vibrants à main ;
 - deux camions bennes ;
 - deux niveleuses ;
 - un camion-citerne.
- e) Omission d'un prix quantifié ;**
- f) Non-conformité du modèle de soumission ;**
- g) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**
- h) N'avoir pas obtenu au moins un total de 35 critères sur l'ensemble des 49 critères essentiels ;**
- i) Absence d'une capacité financière d'un montant au moins égale à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Francs CFA, établie par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;**
- j) N'avoir pas proposé au moins 50% du personnel d'encadrement de nationalité camerounaise.**

NB : Les corrections ainsi faites sont à prendre en compte dans le D.A.O.

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité, que la date de dépôt et ouverture des offres prévue le **29/01/2019** est reportée au _____, et celle de la réunion préparatoire à l'établissement des offres prévue le **12/01/2019** est également reportée au _____.

12 8 JAN 2019

Yaoundé, le _____

Copie

- DG/ARMP ;
- DG/SOPECAM ;
- Pdt CPM-TI.



Emmanuel NGANOU D.